



WEB ET «RECETTES POMPETTES»: UNE AFFAIRE ALCOOLIQUE EXEMPLAIRE

JEAN-YVES NAU
jeanyves.nau@gmail.com

Après le Québec, la France. Demain la Belgique? La Suisse? C'est une affaire exemplaire aux confins de la société du marché, du spectacle et de la maladie alcoolique. C'est un renouvellement de la décadence romaine. Le pain est remplacé par de la vodka, les arènes par des écrans. Non plus ceux des téléviseurs mais de toutes les surfaces compatibles avec YouTube. C'est aussi une affaire de mots puisque cette incitation tristement rigolarde au *binge drinking* répond au nom de «Recettes Pompettes». Il s'agit de faire s'enivrer un *people* en faisant mine d'élaborer une recette dans une cuisine qui pourrait être la vôtre.

*Pompettes?*¹ Les producteurs pourraient rendre à Rabelais ce qui naquit sous sa plume. François Rabelais (1483-1553), ecclésiastique et anticlérical, chrétien et libre penseur, médecin et (faisant mine d'être) bon vivant. Rabelais qui précéda Shakespeare, maniant comme personne la parodie et la satire. Rabelais, premier sémologue français de la maladie alcoolique. Ainsi peut-on lire, dans *La Vie très horrificque du grand Gargantua*: «Un nez tout diapré, tout estincelé de bubelettes, purpuré, à pompettes.»

Pompette? Cinq siècles plus tard, il nous reste (avec la *moustille* qui rend tout *émoustillé*) la notion générale, populaire et familière d'une ivresse légère, d'une personne un tantinet *éméchée*. «Quand il est à jeun, il est républicain; quand il est pompette, il devient royaliste, et, quand il est soûl, il est anarchiste» écrit Henry Bataille (1872-1922) dans *Maman Colibri* (1904). Ou Eugène Dabit (1898-1936) dans *Hôtel du Nord* (1929): «Il était un brin pompette lorsqu'il proposa à sa femme de danser la bourrée.»

2016: «Recettes Pompettes» ne s'embarrasse pas de références médicales et littéraires. Et la légère ivresse qui pouvait pousser à devenir royaliste, ou à danser la bour-

rée, devient ici une imprégnation alcoolique massive, rapidement obtenue à grands coups de petits verres de vodka. Le spectacle réside, bien évidemment, dans la mise en scène de la désinhibition ainsi obtenue. Le rire, ici, est contagieux. Peu perçoivent qu'il peut aussi, parfois, être pathétique.

La situation française résume toutes les ambiguïtés des rapports entre, d'une part, la puissance publique dans son action antialcoolique et, de l'autre, la même puissance publique laissant libre cours au commerce de l'alcool – tout en taxant fortement ce dernier. On songe, bien évidemment, au tabac mais les différences sont considérables: les boissons alcooliques renvoient à une bien plus grande complexité que l'addiction à la consommation des produits issus des feuilles de cette plante d'origine exotique.

En France, une loi interdit, depuis un quart de siècle, la diffusion par voie télévisée d'incitations à la consommation d'alcool. Cette loi n'avait pas prévu la multiplication des canaux de communication sur cette Toile désormais dévorante que personne n'avait imaginée à la fin des années 1980. C'est ainsi que les producteurs de l'émission ont choisi de diffuser leur série de célébrités enivrées sur YouTube. Réaction immédiate, à l'annonce du prochain spectacle, de l'Association nationale française de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA): «S'arsouiller dans une émission sur le web, voilà le nouveau concept qui nous vient du Québec. Cette émission stupide et désolante, dans laquelle les stars des médias bana-

IL EST «REGRET-

TABLE ET DAN- GEREUX DE LAISSER CROIRE, EN PARTICULIER AUX JEUNES, QUE L'IVRESSE EST UN COM- PORTEMENT ANODIN, VOIRE VALORISANT»

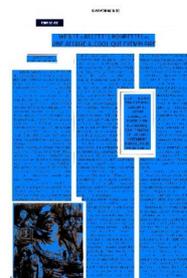
lisent et encouragent l'ivresse, va sans doute faire des émules parmi les jeunes alors que le *binge drinking* se développe. Bel encouragement des people à les imiter dans ces conduites dangereuses et avilissantes.»

L'ANPAA explique que le choix d'internet pour diffuser cette émission permet de contourner les restrictions posées pour la télévision par la loi Evin et par le

Conseil supérieur de l'audio-visuel puisque cette autorité n'a aucune compétence pour réguler le web. «Après les vidéos de "neknomination" incitant les jeunes à la consommation massive d'alcool relayées en 2014 par des réseaux sociaux comme Facebook, cette émission idiote et pernicieuse montre, par son excès même, la nécessité d'une régulation sérieuse du média internet sur le problème de l'alcool et particulièrement de ces éditeurs qui, étant hors sol, ne peuvent être tenus res-

pensables des contenus qu'ils diffusent» ajoutaient les responsables de cette association.

Ils demandaient aussi aux deux ministres de la Santé et de la Culture de «faire cesser immédiatement ces émissions dégradantes qui incitent les jeunes à l'ivresse et valorisent une consommation d'alcool qui cause chaque année la mort de 50000 personnes, représente la moitié de la délinquance routière et est impliquée dans 200000 faits de violences générales.»



En retour, silence et totale impuissance du politique. Les timides menaces de Marisol Touraine, ministre française de la Santé ne firent que conforter les producteurs qui, forts de la publicité gratuite qui leur était offerte sur les ondes, se gaussèrent du gouvernement quand celui-ci fit valoir, par la voix de la Direction générale de la santé, qu'il était «regrettable et dangereux de laisser croire, en particulier aux jeunes, que l'ivresse serait un comportement anodin, voire valorisant».

Que peut faire la puissance politique sanitaire face à de telles entreprises? Il faut ici s'intéresser à la genèse québécoise de l'affaire en interrogeant, à Montréal, Hubert Sacy, Directeur général d'Éduc'alcool. Il s'agit d'un modèle honni par les associations antialcooliques radicales françaises qui voient là une forme de trahison à leur cause. La mission d'Éduc'alcool est «d'informer les Québécois en matière de consommation d'alcool» de manière à «sus-citer chez eux un comportement modéré et réfléchi». Cet organisme fait la promotion de la *culture de la dégustation* au détriment de la *culture de l'ivresse*. C'est aussi un organisme indépendant et sans but lucratif. Il regroupe des institutions parapubliques, des associations de l'industrie des boissons alcooliques et des personnes de la société civile provenant de divers milieux (santé publique, universités, journalisme).

«Les "Recettes Pompettes" sont bel et bien un concept qui a été lancé au Québec,¹ en 2014, nous a déclaré M. Sacy. Dès le premier épisode, je l'ai critiqué de manière assez ferme car je trouvais que le concept non seulement banalisait mais qu'en plus il valorisait l'abus d'alcool. Je n'ai pas demandé qu'on le retire des ondes car exiger une interdiction c'est signe de faiblesse, mais j'ai signalé que ce n'était pas malin. J'ai, comme on dit chez nous, mangé une volée de bois vert dans les médias et sur les réseaux sociaux car il faut savoir qu'au Québec, Véronique Cloutier (la première invitée), c'est plus que Céline Dion, Mère Térésa et Eva Peron réunies. On nous a traités de curés, de moralisateurs, de frustrés, de tout ce que vous pouvez peu ima-

giner. J'ai été sur la ligne de front, fait face, été sur toutes les tribunes où j'ai défendu notre point de vue.»

M. Sacy poursuit: «J'ai indiqué surtout qu'il est vrai que cette émission n'aurait pas d'influence sur les gens ordinaires mais que les jeunes et les personnes les plus vulnérables seraient assurément influencés de manière importante. Je tiens à souligner que notre prise de position était fondée sur des arguments scientifiques. Je ne tiens vraiment pas à passer pour un ayatollah.»

C'est l'une des grandes questions de la lutte contre le fléau alcoolique: comment agir sans ruiner son efficacité en en faisant un combat d'essence quasi religieuse? L'alcool n'est pas le mal absolu. Mais il peut le devenir pour certains. Pour beaucoup en cas d'incitations publicitaires à sa consommation massive. Peut-être faudrait-il user du rire, de la parodie, de la satire, du second degré? Relire le Dr François Rabelais, et s'en inspirer.

1 Sur «pompette», se reporter à: www.cnrtl.fr/definition/pompette

2 On peut voir ici le premier épisode: Eric Salvail et Veronique Cloutier, www.youtube.com/watch?v=ihN9DukPnyo&nohtml5=False. Et ici le premier épisode français: Stéphane Bern - Les recettes pompettes, www.youtube.com/watch?v=cFKz5lH1Uw

